



Programme
« Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs »
2021 – 2027

Fiche technique
Volet 3 – Engagement et
participation des citoyens

Sommaire (à jour le 26/12/2024)

Introduction.....	P.3
Objectifs généraux.....	P.3
Budget du volet	P.3
Action 1 Mémoire Européenne	P.4
Priorité n°1 : Transition démocratique, (re)construction et renforcement d'une société fondée sur l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux	P.4
Priorité n°2 : Renforcement de la mémoire de l'Holocauste, du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité afin de consolider la démocratie dans l'Union	P.4
Priorité n°3 : Migration, décolonisation et sociétés européennes multiculturelles	P.5
Priorité n°4 : L'intégration européenne et ses réalisations déterminantes....	P.5





Action 2 Participation citoyenne et engagement	P.5
Priorité n°1 : Promouvoir les échanges sur les priorités et les défis futurs de la politique de l'Union.....	P.7
Priorité n°2 : Lutter contre la désinformation, la manipulation de l'information et l'ingérence dans le débat démocratique.....	P.8
Priorité n°3 : Promouvoir l'engagement actif et la participation démocratique des citoyens.....	P.8
 Action 3 Jumelages et réseaux de villes	 P.10
Appel à projets Jumelages de villes	P.10
Appel à projets Réseaux de villes	P.12
 Action 4 Protéger et promouvoir les droits de l'enfant	 P. 14
Priorité n°1 : Les droits de l'enfant à l'ère numérique.....	P. 14
Priorité n°2 : Engagement et participation des enfants	P. 14
Priorité n°3 : Intégrer la perspective des droits de l'enfant dans les actions menées aux niveaux national et local.....	P. 15

Cette fiche technique est valide pour une durée limitée en raison de la modification régulière des priorités de chaque appel à projets. Nous vous invitons à nous contacter en cas de doute, pour obtenir la dernière version.





Introduction

Ce volet vise à promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union et les échanges entre les citoyens des différents États membres et sensibiliser à l'histoire européenne commune. Il s'agit de promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays, notamment par le biais des jumelages et des réseaux de villes, afin de leur permettre de faire l'expérience concrète de la richesse et de la diversité de l'héritage commun de l'Union, et de leur faire prendre conscience qu'ils constituent le fondement d'un avenir commun.



Objectifs généraux :

- Aider les citoyens à faire entendre leur voix
- Renforcer l'inclusion et la participation démocratique



Budget volet :

Volet Engagement et participation des citoyens	2024 (€)	2025 (€)
	48 788 605	83 425 000
Mémoire européenne	14 000 000	18 000 000 (ind)
Participation citoyenne	20 000 000	33 000 000 (ind)
Jumelages et réseaux de villes	10 000 000	15 000 000 (ind)
Droits de l'enfant (appartient au Volet 3 à partir de 2025)	11 800 000	17 000 000 (ind)





Action 1 | Mémoire Européenne

Prochain appel à projets : 15 janvier 2025

Date butoir : 17 juin 2025



Objectifs spécifiques :

- **Soutenir des projets** visant à commémorer des moments déterminants de l'histoire de l'Europe moderne et les projets visant à sensibiliser les citoyens européens à leur histoire.
- **Améliorer la compréhension des citoyens** de l'UE, de ses origines, de sa finalité, de sa diversité et de ses réalisations et de l'importance de la compréhension mutuelle et de la tolérance.

Public visé :

- Autorités publiques locales/régionales ou organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les associations d'anciens combattants, les organisations culturelles, de jeunesse, d'éducation et de recherche.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 1 :

Les projets devront se concentrer sur **une seule priorité** :



Priorités n°1 : Transition démocratique, (re)construction et renforcement d'une société fondée sur l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux

- **Se concentrer sur la transition d'un régime autoritaire et totalitaire vers la démocratie** dans des pays européens sur leurs similitudes et leurs différences et sur les leçons retenues pour l'avenir quant à la manière de défendre et de soutenir les valeurs de l'UE telles que la démocratie, l'Etat de droit et les droits fondamentaux.
- **Explorer les moyens de la justice historique, que ce soit par le biais de procès, de restitutions ou d'amnisties.**

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





❖ Priorités n°2 : Renforcement de la mémoire de l'Holocauste, du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité afin de consolider la démocratie dans l'Union

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- **Se concentrer sur des crimes spécifiques** tels que l'Holocauste, les crimes totalitaires ou d'autres crimes du XX siècle comme les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.
- **Se concentrer sur la lutte contre la déformation, la banalisation et le déni de l'Holocauste**, ainsi que sur la numérisation du matériel historique et des témoignages à des fins d'éducation et de formation.
- Analyser et **mettre en lumière la résistance et/ ou l'opposition organisée** à un régime totalitaire
- **Sensibiliser sur la mémoire de l'Holocauste Rom** et sur les processus de réconciliation dans la société

❖ Priorité n°3 : Migration, décolonisation et sociétés européennes multiculturelles

- **Explorer l'héritage du colonialisme**, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, et son impact sur les sociétés européennes.
- **Traiter des expériences communes de migration** qui peuvent être liées à une multitude d'événements tels que les guerres, les moments de transition, la colonisation et la décolonisation, les impacts économiques, les persécutions ou autres.
- **Sensibiliser sur l'histoire et la culture Rom** afin de contribuer au renforcement des sociétés européennes

❖ Priorité n°4 : L'intégration européenne et ses réalisations déterminantes

- Explorer et promouvoir auprès de toutes les générations, **l'histoire de l'intégration européenne et les moments de référence de cette histoire ainsi que la manière dont ces changements ont concrètement affecté la vie quotidienne des Européens.**
- **Se concentrer sur des droits spécifiques accordés dans l'Union européenne** tels que la liberté de circulation, sur des réalisations spécifiques telles qu'une monnaie commune, ou sur des moments déterminants tels que l'adhésion de pays.

La participation active des jeunes aux activités du projet est recommandée.





Activités attendues :

Les projets doivent :

- **Inclure différents types d'organisations** afin de créer des synergies (autorités locales, organisations de la société civile, instituts de recherche et d'archivage, organisations culturelles...).
- **Développer différents types d'activités** (activités de formation, publications, outils en ligne, éducation non formelle, débats publics, expositions...).
- **Etablir et conduire des formations au profit** des défenseurs des droits, des employés de la fonction publique, de la fonction publique judiciaire, des forces de l'ordre et des législateurs
- **Impliquer des personnes issues de différents groupes cibles.**
- **Participer aux échanges intergénérationnels entre les témoins et les générations futures**
- **Avoir une dimension européenne** et, de préférence, être mis en œuvre à un **niveau transnational.**
- **Promouvoir l'égalité de genre et la non-discrimination** (analyses, cartographier les besoins potentiellement différents, l'impact du projet sur les femmes et les hommes et l'intégration d'une perspective de genre dans la construction des activités)

Critères d'éligibilité

- Être une organisation de la société civile, une autorité publique ou une organisation internationale à but non lucratif
- Les partenaires peuvent être des personnes morales à but lucratif ou non lucratif (organismes publics ou privés). Les structures à but lucratif doivent être en partenariat avec des entités publiques, des organisations privées à but non lucratif ou des organisations internationales
- Consortium d'au moins deux candidats : un coordinateur et au moins un co-candidat n'étant pas une entité affiliée ou un partenaire associé
- Impliquer au moins 2 organisations
- Projet national avec une dimension européenne ou transnational
- Financement forfaitaire de minimum 50 000€ - *pas de montant maximum*
- Préfinancement de 60%
- Les projets doivent durer entre 12 et 24 mois (des prolongations sont possibles, si elles sont dûment justifiées et par le biais d'un amendement)





Action 2 | Participation citoyenne et engagement

Date butoir : 29 avril 2025

Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir la participation, la contribution** des citoyens et des associations représentatives à la vie démocratique et civique de l'Union
- **Faire connaître et échanger publiquement** les opinions concernant les domaines d'action de l'UE

Public visé :

- Les organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement, de culture ou de recherche
- Les partenaires peuvent également être des autorités publiques locales/régionales.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 2 :



Priorité n°1 : Promouvoir les échanges sur les priorités et les défis futurs de la politique de l'Union

Les projets doivent promouvoir un plus grand sentiment d'appartenance à l'UE et aux valeurs européennes :

- **Encourager les discussions et les échanges** entre les citoyens et les autres parties prenantes **sur l'avenir de l'Union européenne et ses politiques** de soutien aux institutions et aux processus démocratiques.
- **Donner l'occasion aux citoyens d'exprimer le type d'Europe qu'ils souhaitent** et d'exposer leur vision à long terme de l'avenir de l'intégration européenne.
- **Favoriser une meilleure compréhension des priorités de l'UE et des défis démocratiques**, et recueillir les contributions et les idées des citoyens sur la manière de les aborder.
- **Stimuler l'engagement des citoyens** dans la vie démocratique de l'Union et sur les sujets qui leur tiennent à cœur.





Priorité n°2 : Lutter contre la désinformation, la manipulation de l'information et l'ingérence dans le débat démocratique

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- **S'attaquer à la désinformation** et à d'autres formes d'ingérence dans le débat démocratique, en donnant aux citoyens les moyens de prendre des décisions éclairées en les aidant à identifier la désinformation et en promouvant l'éducation aux médias.
- **Sensibiliser et informer sur la manière de préserver la libre formation de l'opinion** et les libertés fondamentales.
- **Contribuer à identifier, à prévenir et à atténuer les risques d'ingérence** dans la souveraineté, les valeurs et les intérêts des États membres et de l'UE.
- **Lutter contre les fakes news, les discours haineux et les discours populistes** dans les médias, y compris les médias sociaux.



Priorité n°3 : Promouvoir l'engagement actif et la participation démocratique des citoyens

Les projets relevant de cette priorité doivent viser à instaurer une culture durable de la démocratie participative et à encourager les citoyens à jouer un rôle actif dans la démocratie représentative :

- Soutenir la **participation aux élections** de tous les groupes de la société.
- Soutenir la **participation des citoyens à la prise de décision** dans les processus de démocratie participative.
- Soutenir l'**engagement dans des activités civiques**.
- Soutenir l'**exercice des droits et des responsabilités en tant que citoyens** de l'UE.

Activités attendues :

Les projets doivent inclure des événements tels que des débats, des conférences, des séminaires, des ateliers et des activités, des campagnes, l'élaboration de matériel pédagogique et le développement d'outils et de plateformes.

- Promouvoir une **participation directe au processus d'élaboration des politiques**.
- Encourager l'**engagement civique et démocratique**.
- Créer ainsi les conditions d'une approche ascendante plus forte et d'un **processus d'élaboration des politiques plus inclusif**.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Les projets concernés doivent :

- **Rassembler un éventail diversifié de personnes issues d'horizons différents** dans le cadre d'activités directement liées aux politiques de l'UE.
- **Donner l'opportunité aux citoyens de participer** activement au processus d'élaboration des politiques de l'UE.
- **Avoir des partenariats diversifiés**, où le secteur de la société civile et la coopération avec les autorités publiques jouent un rôle prépondérant.
- **Avoir une dimension européenne** et être mis en œuvre à un niveau transnational.

Critères d'éligibilité

- Être des organismes publics ou privés, indépendants et à but non lucratif :
 - Les **coordinateurs** doivent être des personnes morales privées à but non lucratif ou des universités publiques.
 - Les **partenaires** doivent être des organismes publics ou privés à but non lucratif ou une organisation internationale.
- Les organisations doivent venir d'au moins 2 pays éligibles différents
- Être au moins 2 partenaires
- Montant minimum du projet : 75 000 € - *pas de montant maximum*
- Durée du projet : entre 12 et 24 mois

- Préfinancement par la Commission de maximum 60%





Action 3 | Jumelages et réseaux de villes



Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir les échanges** entre les citoyens de différents pays
- **Donner aux citoyens l'occasion de découvrir la diversité culturelle de l'Union européenne** et leur faire prendre conscience que les valeurs et le patrimoine culturel européens constituent le fondement d'un avenir commun
- **Garantir des relations pacifiques** entre Européens et assurer leur participation active au niveau local
- **Renforcer la compréhension mutuelle et l'amitié** entre les citoyens européens
- **Encourager la coopération** entre les municipalités et l'échange de bonnes pratiques
- **Soutenir la bonne gouvernance locale** et renforcer le rôle des autorités locales et régionales dans le processus d'intégration européenne
- **Renforcer le rôle des collectivités locales et régionales** dans le processus d'intégration européenne



APPELS À PROJETS POUR L'ACTION 3 :



Appel à projets - Jumelages de villes

Prochain appel à projets : 19 février 2025

Date butoir : 17 septembre 2025

Thématiques possibles :

- Favoriser la **solidarité transfrontalière en favorisant la compréhension mutuelle et en créant des forums où des solutions communes peuvent être discutées** de manière constructive
- **Donner aux citoyens la possibilité d'exprimer le type d'Europe qu'ils souhaitent au travers de débats** fondés sur les réalisations de l'UE, sur les leçons tirées de l'histoire et sur les tendances actuelles, afin de suggérer des solutions possibles à l'euroscpticisme

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Les projets devront faire bénéficier du projet non seulement les participants directs mais aussi les citoyens des villes participantes.

Activités attendues :

- Soutenir des projets qui **rassemblent un large éventail de personnes** issues de villes jumelées autour de thèmes liés aux objectifs du programme.
- **Mobiliser** les membres du public aux niveaux local et européen pour débattre de questions spécifiques de l'agenda politique européen
- Aider les citoyens des communautés locales à **expérimenter et à reconnaître la valeur ajoutée que l'UE apporte** grâce à une approche de terrain
- **Promouvoir la compréhension mutuelle**, l'inclusion et la diversité culturelle.
- **Développer des opportunités** d'engagement civique au niveau de l'UE.
- **Prendre en compte la perspective de l'égalité des sexes** lors de la conception et de la mise en œuvre des activités du projet

Critères d'éligibilité

- Être des entités publiques, à but non lucratif. Il doit s'agir de villes/municipalités et/ou d'autres niveaux d'autorités locales ou de leurs comités de jumelage ou d'autres organisations à but non lucratif représentant les autorités locales.
- Implique des municipalités de 2 pays éligibles minimum
- Le projet dure entre 6 et 12 mois
- Le budget du projet doit se situer entre 8 455 et 50 745 €
- **Le projet doit accueillir un minimum de 50 participants dont 25 participants « invités/internationaux »**
- Pas de préfinancement
- Les événements en ligne ne sont pas éligibles.

Les livrables du lot de travail doivent inclure la fiche descriptive de l'événement par événement (document obligatoire). Les fiches descriptives des événements doivent être publiées sur la page web de la municipalité/du coordinateur des projets sélectionnés et peuvent également inclure les ordres du jour ou les procès-verbaux des réunions, les rapports d'évaluation et/ou de contrôle de la qualité, un ensemble d'indicateurs pour l'évaluation des activités et de leur impact, les rapports de conception/planification, les brochures, les recommandations et d'autres documents stratégiques qui contiennent les conclusions des activités. Pour chaque événement, une liste de présence signée et datée doit être disponible, ainsi que les justificatifs de voyage et de séjour de tous les participants internationaux, et conservée par le coordinateur du projet en vue d'éventuels contrôles et audits par les services de l'UE, comme indiqué à l'article 25 de la convention de subvention.





Appel à projets - Réseaux de villes

Date butoir : 27 mars 2025

Thématiques possibles :

- **Réunir les citoyens pour discuter** et partager les meilleures pratiques, et contribuer ainsi à **accroître l'engagement des citoyens** dans la société et, en fin de compte, leur participation active à la vie démocratique de l'Union ;
- **Promouvoir la sensibilisation et la connaissance des droits de citoyenneté de l'UE**, de la libre circulation des personnes **et des valeurs communes européennes** associées, ainsi que des normes démocratiques communes, en les rendant plus tangibles pour les citoyens de l'UE ;
- **Identifier les moyens de renforcer la dimension européenne et la légitimité démocratique du processus décisionnel de l'UE** et de favoriser une gouvernance démocratique libre, ouverte et saine à une époque marquée par la faible participation aux élections, le populisme, la désinformation et les défis auxquels la société civile est confrontée, notamment en soutenant la participation active des citoyens, y compris des enfants, et des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques aux niveaux local, national et européen ;
- **Promouvoir la sensibilisation, renforcer les connaissances** et partager les meilleures pratiques **sur les avantages de la diversité et les mesures efficaces de lutte contre la discrimination** et le racisme au niveau local ;
- **Promouvoir la sensibilisation et la connaissance du rôle des minorités**, telles que les personnes issues d'une minorité et d'une origine raciale ou ethnique (par exemple les Roms et les migrants), dans la société européenne et de leur contribution au développement culturel de l'Europe ;
- **Promouvoir les mesures de prévention et les efforts de sensibilisation**, partager les politiques de bonnes pratiques **visant à réduire la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants** au niveau local, ainsi que les brimades ;
- Les projets peuvent également **sensibiliser à l'importance de la participation démocratique des citoyens par le biais d'activités culturelles**, y compris en s'inspirant de l'initiative New European Bauhaus ou en s'y rattachant.

Activités attendues :

- Les activités peuvent inclure, entre autres, des ateliers, des séminaires, des conférences, des activités de formation, des réunions d'experts, des webinaires, des activités de sensibilisation, des événements à haute visibilité, la collecte de données et la consultation, le développement, l'échange et la diffusion de bonnes pratiques entre les autorités publiques et les organisations de la société civile, le développement d'outils de communication et l'utilisation des médias sociaux.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





- Les municipalités ou régions et les associations travaillant ensemble dans une perspective à long terme sont invitées à développer des réseaux de villes afin de **rendre leur coopération plus durable et d'échanger des bonnes pratiques**.
- Intégrer une **série d'activités** autour de sujets d'intérêt commun.
- **Impliquer des membres de la communauté actifs** dans le domaine concerné.

Critères d'éligibilité :

- Être des entités publiques, à but non lucratif, ville, municipalité ou collectivités locale, leurs comités de jumelage ou d'autres organisations à but non lucratif représentant les autorités locales
- Implique des municipalités d'au moins 4 pays éligibles, dont au moins 2 de l'UE
- Les activités doivent se dérouler dans au moins deux pays éligibles différents
- La durée du projet est entre 12 et 24 mois
- Montant minimum de la subvention : 100 000 €
Pas de montant maximum

- Préfinancement par la Commission de maximum 60%





ACTION 4 | Protéger et promouvoir les droits de l'enfant

Appel à projets transféré dans le volet 3 en 2025

Date butoir : 29 avril 2025



Objectifs spécifiques :

- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre** des politiques globales pour protéger et promouvoir **les droits de l'enfant, y compris le droit à la participation.**

Public visé :

- Autorités nationales et locales, organisations de la société civile, y compris internationales ;



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 4 :



Priorité n°1 : Les droits de l'enfant à l'ère numérique

Les projets de cette priorité abordent **l'autonomisation des enfants en ligne sous ses multiples dimensions**, dont notamment la prévention et la protection des droits des enfants en ligne, de leur santé mentale et de leur bien-être.

- **Promouvoir la culture numérique** des enfants pour limiter les risques et la désinformation
- **Sensibiliser** les enfants utilisateurs, leurs communautés, les organisations de société civile de défense des droits de l'enfant, les professionnels des TIC et les fournisseurs de services numériques **aux droits de l'enfant en ligne**
- **Réduire l'impact négatif** de l'utilisation du numérique sur le bien-être des enfants



Priorité n°2 : Participation et engagement des enfants

- **Promouvoir une participation inclusive et systémique des enfants** à la vie démocratique aux niveaux local, national et de l'UE afin **de garantir que des enfants soient entendus et écoutés**, en particulier dans les domaines qui les concernent
- **Etablir et Renforcer des mécanismes inclusifs et systémiques pour la participation des enfants** aux niveaux local et national, **y compris les enfants qui**

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





peuvent être sous-représentés dans les mécanismes existants de participation (vulnérabilité multiple, milieu socio-économique défavorisé, migrants, groupes minoritaires, zones rurales, placés dans des institutions etc.)

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, à la désinformation, à la défense des droits et à l'égalité (y compris l'égalité des sexes)



Priorité n°3 : Intégrer la perspective des droits de l'enfant dans les actions menées aux niveaux national et local

Les projets de cette priorité devront se concentrer sur la **mise en œuvre d'outils d'intégration des droits de l'enfant** aux niveaux national et local, tels que :

- **L'élaboration, le suivi et l'évaluation de stratégies sur les droits de l'enfant** au niveau local et national et en collaboration avec tous les acteurs concernés, y compris les enfants ;
- **La collecte de données** fiables sur les enfants (indicateurs ou critères de références sur les droits de l'enfant) **afin de contribuer à l'élaboration de politiques nationales** ;
- **Le développement de méthodologies de recherche participative** impliquant les enfants ;
- **La budgétisation des droits de l'enfant** (suivi de ressources allouées à la protection des droits de l'enfant etc.) **et leur intégration dans les plans budgétaires** nationaux, locaux et les fonds européens ;
- Le développement de méthodologies d'**évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant** ;
- **Coordonner les efforts** pour mieux mettre en œuvre les obligations juridiques de l'UE et internationales au niveau national et local ;
- **Le développement de formations et de campagnes de sensibilisation** sur les droits de l'enfant.

Activités attendues :

Pour l'ensemble des priorités, les activités doivent être pensées et **mises en œuvre et co-créées avec les enfants**, afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins.

Activités attendues pour la Priorité 1 :

- **Le développement d'outils et de programmes éducatifs de culture numérique** en collaboration avec les enfants afin de promouvoir la sécurité en ligne, la protection de la vie privée, l'éducation aux médias et l'utilisation responsable des services numériques ;
- **La formation et la production de matériel de formation et d'orientation** pour les enfants, les parents, les soignants et les professionnels de l'éducation ;

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





- **Le développement, le renforcement et la promotion de programmes d'éducation aux médias** pour lutter contre la désinformation et favoriser la participation des enfants ;
- Le développement de **ressources pour informer, former et sensibiliser** au service numérique **les prestataires** sur la responsabilité des plateformes et les responsabilités éthiques en ce concerne la protection des droits de l'enfant ;
- **La formation et la production de matériel de formation et d'orientation** sur les droits de l'enfant **pour les étudiants et les professionnels du secteur des services numériques** ;
- **Le développement d'activités de plaidoyer en consultation avec les enfants** pour s'assurer que leurs préoccupations et leurs besoins sont prioritaires dans les politiques numériques.

Activités attendues pour la **Priorité 2** :

- La **sensibilisation à la participation des enfants**, y compris des sessions spécifiques pour les autorités nationales et locales, conçues et animées par les enfants ;
- **La formation et la production de matériel de formation et d'orientation pour les professionnels** afin d'encourager et de faciliter le développement de mécanismes de participation des enfants ;
- **La formation et la production de matériel d'orientation pour les enfants** sur la défense des droits et la participation démocratique, y compris lors des élections ;
- **La conception, la mise en œuvre et l'expérimentation de mécanismes de participation des enfants** dans les écoles, les conseils municipaux, les conseils consultatifs d'enfants, **avec une évaluation claire de l'impact de la voix des enfants** ;
- **La création de stratégies de participation** des enfants à court, moyen et long terme aux niveaux local et national ;
- **La mise en place de mécanismes de consultation** des enfants au niveau local avec les autorités locales. Ces mécanismes devraient comporter **des processus clairs de retour d'information**.

Activités attendues pour la **Priorité 3** :

- **L'apprentissage mutuel**, les **formations**, les **échange de bonnes pratiques**, la **coopération** et la **mise en réseau** ;
- La **diffusion**, la **communication** et la **sensibilisation**, y compris **au travers des médias sociaux ou de campagnes de presse** ;
- Les activités de **renforcement des capacités** et de **formation des autorités** nationales, régionales et locales ;
- Les activités de **formation et séances de sensibilisation pour les enfants** ;
- **La conception et la mise en œuvre de protocoles**, le développement de **méthodes et d'outils de travail** ;
- Le **développement de méthodologies pour la collecte, l'exercice et la diffusion des données** (exclusivement pour la sous-priorité relative aux données).





Critères d'éligibilité :

- Les candidats et partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées à but non lucratif ou une organisation internationale.
 - Les organisations à but lucratif doivent soumettre des candidatures en partenariat avec des entités publiques ou des organisations privées à but non-lucratif
 - Pour la priorité 3 : le consortium doit inclure une entité publique
 - Pour les entités privées : fournir une *child policy*
Pour les entités publiques : fournir une déclaration sur l'honneur quant à la conformité aux normes de leurs mesures de protection de l'enfance
 - Projet national ou transnational
 - La candidature doit impliquer au moins deux organisations
 - Subvention de 200 000 € minimum
 - Durée du projet : entre 12 et 24 mois
-
- Préfinancement par le Commission de maximum 80%

Contact : Christine Maretheu | Cidem - Point de contact CERV » ; 167 Bd de la Villette, 75010 Paris | Tel : (+33) 01.80.05.27.41 | E-Mail : cervfr@cidem.org

